

Résiliation de votre assurance santé : la marche à suivre pour changer en toute simplicité

Comprendre vos droits de résiliation

- Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance santé à tout moment après une période initiale de 12 mois.
- La résiliation infra-annuelle s'applique sans frais ni pénalités, conformément à la loi Consommation (loi Hamon).
- La résiliation prend effet un mois après la réception de votre demande par l'assureur.
- L'assureur est légalement tenu de vous rembourser le solde de la cotisation au prorata de la période non couverte.

Informations indispensables à inclure

- Vos coordonnées complètes : nom, prénom et adresse postale.
- Le numéro de votre contrat d'assurance santé.
- Le nom et l'adresse de votre assureur actuel.
- La date d'effet souhaitée pour la résiliation, en respectant le préavis légal d'un mois.

Modèle de lettre de résiliation

- Objet : Résiliation de mon contrat d'assurance santé n° [Numéro de contrat].
- Madame, Monsieur, par la présente, je vous informe de ma décision de résilier mon contrat d'assurance santé n° [Numéro de contrat] conformément aux dispositions de la résiliation infra-annuelle.
- La résiliation prendra effet un mois après la réception de ce courrier, soit le [Date souhaitée].
- Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir une attestation de fin de contrat ainsi que le remboursement du solde de la cotisation au prorata de la période non couverte.

Conseils pour une démarche réussie

- Envoyez votre courrier en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) pour constituer une preuve juridique incontestable.
- Demandez systématiquement une attestation de fin de contrat pour faciliter votre nouvelle souscription auprès d'un autre assureur.
- Sachez que dans le cadre de la résiliation infra-annuelle, votre nouvel assureur peut effectuer les démarches de résiliation pour votre compte.